

FOCUS ORIENTATION

N° 11



Préférences et autres projets

La rubrique « Préférence et autres projets » est composée de deux parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser votre dossier candidat. Les informations qui y sont renseignées sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles ne serviront donc pas lors de l'examen de vos vœux. Elles permettent en revanche un meilleur accompagnement et suivi de votre dossier par l'équipe Parcoursup et les services académiques. Vous devez renseigner cette rubrique **avant le 6 avril 2023 23h59** (heure de Paris).

Préférence : dans cette première partie à renseigner, vous devez exprimer en quelques phrases votre ou vos préférences entre les vœux formulés ou exprimer un domaine que vous privilégiez. Ces informations seront utiles pour les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), chargées de faire des propositions à des candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission – et uniquement pour elles (**les formations n'ont pas connaissance de la « préférence » des candidats**).

Autres projets : dans cette seconde partie, intitulée « Autres projets », vous devez indiquer si vous avez déjà candidaté ou envisagé de candidater à des formations hors Parcoursup. Vous devez également préciser si vous avez des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme (entrée sur le marché du travail, année à l'étranger, service civique, ...). (**Les formations n'ont pas connaissance de la « préférence » des candidats**).